



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Commune D'ESTAING

Séance du 29 janvier 2024
DL2024-01-01

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing, dûment convoqué le vingt-cinq janvier, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 10 Présents : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean, DIAS
Quorum : 6 Dimitri, MARC Chantal, MOMMEJA Gisèle, AYGALLENQ Françoise, PAGES
Membres présents : 9 Christine, ALAUX Bernard.
Suffrages exprimés : 10 Excusés ayant donné pouvoir : à REGIS Jean-Pierre à MOMMEJA Gisèle
Votes :
Pour : 10 Secrétaire de séance : BRUNET Philippe
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Aménagement du camping municipal de la Chantellerie – plan de financement prévisionnel

Vu la délibération du 21 avril 2023 retenant l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement du camping municipal de la Chantellerie et ses abords,
Vu la présentation de l'esquisse du projet,
Vu les réunions de travail avec l'équipe de maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération 6 décembre 2022 autorisant un emprunt de 220 000 € auprès du crédit agricole,
Vu la mise à jour des éléments financiers,

Madame le Maire présente au conseil le plan de financement prévisionnel suivant :

| | HT |
|--|---------------------------------------|
| Travaux camping | 930 000 € |
| Travaux vallon d'animation - aire de loisirs | 70 000 € |
| Travaux | 1 000 000 € |
| Honoraires | 68 900 € |
| COUT TOTAL OPERATION | 1 068 900 € |
| | 1 282 680 € TTC |
| Subventions : | |
| FEDER | 32% 320 000 € |
| Etat - FNADT | 14.58% 150 000 € |
| Etat - DETR 2024 | 25% 267 225 € |
| Le Département - camping | <i>enveloppe maxi</i> 90 000 € |
| Le Département - aire loisirs | 25% 17 500 € |
| Fond de Concours CCCLT | 10 000 € |
| Total Subventions | 854 725 € |
| <i>% total subventions / total dépenses HT</i> | <i>79.96%</i> |
| Emprunt | 220 000 € |
| Autofinancement TTC | 207 955 € |

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20240129-202401_01-DE
Reçu le 01/02/2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- D'autoriser Madame le Maire a solliciter les financeurs susmentionnés,
- D'autoriser Madame le Maire a signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le secrétaire de séance, Philippe BRUNET



Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Nathalie COUSERAN



Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

01 FEV. 2024

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>